

Ci-dessous les déchets interdits pour votre poubelle !

- **Les piles, les batteries ou les ampoules** : vous pouvez les recycler via des filières spéciales.
- **Les capsules en aluminium pour le café** : elles peuvent être ramenées au producteur qui les prend alors en charge.
- **Les déchets d'équipements électriques** : il existe des filières dédiées pour ce type de déchet. Vous pouvez les ramener à un distributeur qui a l'obligation de récupérer votre vieil appareil (en échange de l'achat d'un neuf). Vous pouvez également en faire don à une association, le déposer dans une déchetterie ou dans des points collectes prévus à cet effet.
- **Les huiles alimentaires** : elles peuvent être jetées dans votre poubelle ordinaire mais il vaut mieux les déposer dans des points de collectes spécialisés.
- **Les huiles moteur et autres huiles de vidange** : vous pouvez les jeter dans des points de collecte spécifiques, chez un garagiste ou dans des bacs de collecte dédiés.
- **Les pneus** : ils doivent être ramenés chez un spécialiste ou un distributeur.